



## Demande de rupture de contrat conventionnelle

Par **Shera07**, le **15/03/2012 à 16:27**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis Nov 2011 dans une PME de moins de 10 salariés située à Paris. Pour des raisons de problèmes graves de santé de ma mère, âgée de 72 ans (complications suite à une opération de la colonne vertébrale, entraînant entre autres des gros problèmes de mobilité, j'ai tout un dossier médical attestant de son état) je dois quitter Paris le 31 Mai 2012 et retourner vivre à Marseille pour m'occuper d'elle.

Les rapports avec mes employeurs ont toujours été excellents mais ils me demandent de démissionner car ils estiment que comme c'est moi qui "souhaite" partir, ils n'ont pas à payer des indemnités ce qui sera le cas dans le cadre d'une rupture de contrat conventionnelle (que j'ai demandé mais sur laquelle il ne m'ont pas répondu). En résumé ils m'ont dit "tu parts de la manière que tu veux mais il faut que cela ne nous coûte rien !!!"

Si je démissionne, je perds tous mes droits, et avec ce qui m'attend dans le sud je ne sais même pas quand je serai en mesure de retrouver du travail, je ne puis me permettre de démissionner et je me sens prise en otage.

J'ai investi énormément de mon temps et de ma personne dans cette PME, je suis certainement appréciée mais visiblement pas assez.

Pouvez-vous me dire quelles sont les possibilités qui s'offrent à moi et qui ouvrent des droits à l'indemnisation assédic sans que cela ne coûte de l'argent à l'employeur et existe-t-il des cas de démission donnant des droits à l'indemnisation assédic liés à des départs pour cause de prise en charge d'une personne âgée et malade ?

Je vous remercie mille fois de vos réponses, que j'espère rapide étant donné le temps qui me reste avant mon départ de Paris

Encore merci.

Par **P.M.**, le **15/03/2012 à 16:47**

Bonjour,

Je ne vois pas de solution sauf la compensation financière pour un aidant si votre mère reçoit l'APA ou est reconnue handicapée...